



16ème législature

Question N° : 9385	De Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback (Horizons et apparentés - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique > harcèlement	Tête d'analyse > Formation des équipes enseignantes afin de lutter contre le harcèlement scolaire	Analyse > Formation des équipes enseignantes afin de lutter contre le harcèlement scolaire.
Question publiée au JO le : 27/06/2023 Date de changement d'attribution : 09/02/2024 Date de renouvellement : 31/10/2023		

Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la formation nécessaire des équipes enseignantes afin de mieux lutter contre le harcèlement scolaire. Le harcèlement scolaire est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis. Ce harcèlement peut engendrer des difficultés scolaires causées par l'absentéisme et parfois le décrochage. Elle a également un impact sur la santé mentale de la victime (dépression, angoisses, troubles du sommeil). Selon le ministère, près d'un élève sur 10 serait concerné. Bien que le volet répressif du harcèlement scolaire soit indispensable, il est nécessaire de prévenir la survenance de tels faits et de repérer les éventuelles victimes de harcèlement scolaire. Pour ce faire, il est indispensable que le personnel de l'établissement scolaire sache repérer des situations de harcèlement, soit sensibilisé aux conséquences de celui-ci sur les éventuelles victimes et connaisse les actions à entreprendre en cas d'identification d'une telle situation. Cela nécessite notamment une formation des professionnels afin que ceux-ci aient toutes les armes pour lutter contre ce drame. En conséquence, elle lui demande quelles mesures peuvent être prises afin de mieux former les équipes enseignantes afin qu'elles puissent identifier et traiter les cas de harcèlement.